

LOCATION SALVI

2025

Au cœur de la harpe

L'instrumentarium



CLAUSES JURIDIQUES DU CONTRAT DE LOCATION

Article 1 – DURÉE

La présente location est conclue pour une durée maximale de 2 ans. Au-delà d'une durée minimale d'un mois, la location se poursuivra par tacite reconduction de mois en mois, jusqu'à ce que l'un des contractants manifeste sa volonté d'y mettre fin, en prévenant l'autre par tout moyen.

Article 2 – PRIX ET PAIEMENT DES LOYERS

Le loyer est indiqué à l'intérieur du contrat. Le Preneur devra verser à la signature du contrat un dépôt de garantie qui sera restitué en fin de location, sans qu'il y ait lieu à versement d'intérêts, sous réserve d'éventuels dommages, pertes ou loyers dus.

Le loyer est payable d'avance, le 5 de chaque mois, par prélèvement bancaire automatique. Tout mois entamé est dû. Le loyer est à payer quelque soit l'état de fonctionnement de l'instrument. Tout retard de paiement donnera lieu au versement d'intérêts moratoires de 2% par mois, TVA en sus, et ce, sans nécessité d'une mise en demeure. Le Bailleur se réserve la faculté de réviser le loyer en informant au préalable le Preneur. En cas de désaccord, le présent contrat se trouverait résilié de plein droit, sans autre formalité.

Article 3 – TRANSPORT

Le Preneur s'engage à conserver l'intégralité du conditionnement en vue du retour de l'instrument.

Dans le cas contraire, un conditionnement devra être envoyé par le Bailleur et sera facturé au Preneur.

Sauf clause spécifique, les frais de transport éventuels sont intégralement payés par le Preneur, à la signature du contrat et à ces conditions pour l'aller. Le prix du transport retour sera prélevé sur la caution, aux conditions ordinaires.

Article 4 – DEPLACEMENT DE L'INSTRUMENT

Le preneur s'interdit de déplacer l'instrument loué hors du lieu mentionné sur le contrat, à quelque titre que ce soit, sans l'accord préalable du Bailleur.

Article 5 – PROPRIÉTÉ DE L'INSTRUMENT

L'instrument demeure la propriété entière et exclusive du Bailleur. Il est loué à titre personnel et le Preneur ne pourra en disposer d'une manière quelconque à quelque titre que ce soit, même à titre gracieux.

L'instrument ne peut être ni loué, ni saisi, ni cédé à titre onéreux ou gratuit, ni mis en gage, ni échangé, ni prêté.

Article 6 – ENTRETIEN DE L'INSTRUMENT

Le Preneur déclare avoir reçu l'instrument en bon état d'entretien et de fonctionnement. Il devra le rendre à la fin du contrat dans l'état où il l'aura reçu. L'instrument doit être assuré contre le vol, l'incendie et tout risque de dégradation ou de perte accidentelle. Le Preneur a la possibilité :

-soit de souscrire à un contrat d'assurance par l'intermédiaire du Bailleur (compagnie Helvetia). Il devra déclarer tout sinistre par écrit dans les 5 jours de sa survenance. Une franchise de 70€ restera à la charge du déclarant.

-soit souscrire à titre personnel à un contrat d'assurance. Le Bailleur se réserve le droit de réclamer la preuve que l'instrument est bien assuré.

Article 7 – DOMMAGES / PERTES ET ASSURANCE

Le Preneur déclare avoir reçu l'instrument en bon état d'entretien et de fonctionnement. Il emploiera l'instrument loué pour l'usage auquel il est destiné et devra le rendre à la fin du contrat dans l'état où il l'aura reçu, sauf détériorations provenant d'un usage normal. Le Preneur devra indemniser le Bailleur de tous dommages causés à l'instrument jusqu'à concurrence de la valeur à neuf au tarif du jour de restitution. En cas de perte, vol ou disparition, le Preneur devra régler au Bailleur la valeur à neuf au tarif du jour de la déclaration. Si le Preneur n'opte pas pour le contrat d'assurance proposé par l'Instrumentarium, il devra assurer l'instrument à ses frais contre le vol, l'incendie, le vandalisme et tout autre risque de dégradation, destruction, perte ou disparition accidentelle ou non. Sur demande du Bailleur, le Preneur devra justifier de l'étendue du contrat d'assurance souscrit.

Article 8 – CLAUSE RESOLUTOIRE

Le présent contrat est résiliable par le Bailleur, sans préavis et de plein droit, sans préjudice de ses droits et recours :

- en cas de déclarations inexactes faites par le Preneur dans la demande de location ou postérieurement,
- en cas de non paiement d'une seule mensualité à son échéance,
- en cas de violation de l'une ou plusieurs des conditions de location stipulées,
- au cas où le Preneur ferait l'objet d'une saisie ou d'une procédure de redressement judiciaire, ce dont il doit lui-même aviser sans délai le Bailleur,
- en cas de décès du Bailleur

Article 9 – REPRISE DE L'INSTRUMENT

Dans tous les cas de cessation du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, l'instrument sera immédiatement restitué au Bailleur. Les frais de reprise et de remise en état seront à la charge exclusive du Preneur.

Article 10 – ACQUISITION :

Après 6 mois de location, à tout moment, le Preneur peut acquérir son instrument en bénéficiant d'une remise de 6 mois de location sur la valeur indiquée dans le contrat et, le cas échéant, d'une remise supplémentaire en fonction de son ancienneté.

Le/...../.....

Signature :



L'instrumentarium

A U C Œ U R D E L A H A R P E

L'INSTRUMENTARIUM PARIS
Salvi
35, rue Fondary - 75015 Paris
Tél : 01 45 61 04 32

L'INSTRUMENTARIUM TOURS
Salvi
9 bis, place des Halles - 37000 Tours
Tél : 02 47 28 25 25

ARPÈGES ARMAND MEYER
21, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 00 15

www.harpe.com

Réservez votre harpe

ASSUREZ
VOTRE HARPE
à partir de 4€/mois*
* Contrat souscrit auprès
de la compagnie Helvetia



1



JUNO *

29€/mois

- 27 cordes
- Biocarbon
- Petits pieds ou grands pieds
- 81 cm

(*) Dans la limite des stocks disponibles

2



MIA

39€/mois

- 34 cordes
- Boyau ou Silkgut/Biocarbon
- Petits pieds ou grands pieds
- 123/143 cm

3



DRAKE

39€/mois

- 34 cordes
- Biocarbon
- Petits pieds ou grands pieds
- 125/145 cm

4



TITAN

45€/mois

- 38 cordes
- Boyau ou Silkgut/Biocarbon
- Petits pieds
- 150 cm

Réservez votre harpe SALVI

en renvoyant la partie droite de ce document dûment remplie et accompagnée des pièces ci-contre. A réception, nous expédions votre harpe.



- RIB
- Chèque de dépôt de garantie à l'ordre de L'INSTRUMENTARIUM
- Selon votre choix le chèque de participation au transport à l'ordre de L'INSTRUMENTARIUM
- Photocopie d'une pièce d'identité

Comment choisir ma harpe?



Nom : Prénom : Nom du professeur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

J'accepte de recevoir par E-mail la newsletter et des informations commerciales concernant ma location.

Je réserve ma harpe en location

JUNO 27 29€/mois

MIA 39€/mois

DRAKE 39€/mois

TITAN 45€/mois

TYPE DE CORDES :

Boyau Silkgut/Biocarbon

TYPE DE PIEDS :

Petits Grands

J'assure ma harpe de location*

4€/mois

Assurance tous risques, hors remplacement de cordes de l'instrument.

* Contrat d'assurance souscrit auprès de la compagnie Helvetia

Dépôt de garantie

160€ Harpes celtiques

Le dépôt de garantie est encaissé puis remboursé à l'issue de la location

Enlèvement/Livraison

Enlèvement en magasin

Transport celtique ~~160€~~ 80€*

* Offre valable jusqu'au 31 octobre 2025
Pas de livraison en Ile-de-France
Livré seulement au Rez-de-Chaussée

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'INSTRUMENTARIUM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'INSTRUMENTARIUM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Nom, prénom :

Votre adresse :

Code Postal : Ville :

Votre pays :

Les coordonnées de votre compte :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) :

.....

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code) :

.....

Nom du créancier : SALVI FRANCE

Identifiant du créancier : FR53ZZ82293C

Adresse du créancier : 9 bis, place des Halles—37000 Tours

Pays du créancier : FR

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Le (date) : À (lieu) :

Signature(s) :

.....

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CADRE RÉSERVÉ À L'INSTRUMENTARIUM

Valeur de l'instrument : N° :

Etat de l'instrument :

.....

1^{ère} mensualité en date du :